

Déclaration de revenus 2024

## Frais professionnels : les barèmes kilométriques 2024 restent identiques à ceux de l'an dernier

Publié le 09 avril 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous utilisez votre véhicule personnel à des fins professionnelles ? Pour votre déclaration de revenus, vous optez pour le régime des frais réels déductibles plutôt que pour la déduction forfaitaire de 10 % ? La brochure fiscale 2024 de la Direction générale des finances publiques indique que les barèmes kilométriques qui s'appliquent cette année aux dépenses effectuées en 2023 pour les voitures et les deux-roues sont les mêmes que ceux en vigueur l'an dernier.



Crédits: lightpoet - stock.adobe.com

En se basant sur les barèmes kilométriques, les salariés et les entrepreneurs individuels soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (BNC) peuvent :

- évaluer les dépenses qu'ils ont engagées durant leurs déplacements professionnels ;
- et demander aux services fiscaux la déduction de leurs frais réels pour l'impôt 2024 sur les revenus 2023.

Cette année, les barèmes n'ont pas été revalorisés ([https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/3\\_Documentation/depliants/nid\\_4002\\_gp\\_120.pdf](https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/3_Documentation/depliants/nid_4002_gp_120.pdf)) ; ils avaient été augmentés de 10 % en 2022, puis de 5,4 % en 2023.

## Quel est le barème kilométrique applicable aux voitures ?

 Tableau - Le barème kilométrique applicable aux voitures (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\,065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\,330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\,395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\,457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\,515$	$d \times 0,470$

**Exemple :** pour 4 000 kilomètres parcourus à titre professionnel en 2023 avec un véhicule de 6 CV, vous pouvez faire état d'un montant de frais réels de **2 660 €** ( $4\,000 \text{ km} \times 0,665$ ) pour votre déclaration de revenus de 2024.

### Rappel

Le montant de vos frais de déplacement sont calculés en considération de la puissance de votre véhicule et du nombre de kilomètres parcourus ; et dans les barèmes kilométriques, sont notamment pris en compte :

- la dépréciation du véhicule ;
- les frais de réparation et d'entretien ;
- les dépenses de pneumatiques ;
- la consommation de carburant ;
- les primes d'assurances.

Il est possible d'y ajouter :

- les intérêts d'emprunt (en cas d'achat de véhicule à crédit) ;
- les frais de péages ;
- les frais de stationnement.

Les frais de déplacement calculés concernent en particulier le transport du domicile au lieu de travail et le transport pendant les heures de travail.

## Quel est le barème kilométrique applicable aux deux-roues ?

 Tableau - Le barème kilométrique applicable aux motocyclettes (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km	Distance (d) au-delà de 6 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,395$	$(d \times 0,099) + 891$	$d \times 0,248$
3,4 ou 5 CV	$d \times 0,468$	$(d \times 0,082) + 1\,158$	$d \times 0,275$
plus de 5 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,079) + 1\,583$	$d \times 0,343$

 Tableau - Le barème kilométrique applicable aux cyclomoteurs (en €)

Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km	Distance (d) au-delà de 6 000 km
$d \times 0,315$	$(d \times 0,079) + 711$	$d \times 0,198$

### À noter

Depuis 2021, le montant des frais de déplacement calculés à partir des différents barèmes est majoré de 20 % pour les véhicules électriques (automobiles, motocyclettes et cyclomoteurs).

### À savoir

L'utilisation du barème kilométrique ne dispense pas d'apporter les justifications à l'administration fiscale.

### Voir aussi

Impôt sur le revenu - Frais professionnels : forfait ou frais réels (déduction) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989>)

Service-Public.fr

Quel est le barème de l'impôt sur le revenu ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1419>)

Service-Public.fr

Barème des frais de carburant applicable pour la déclaration de revenus 2024 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16343>)

Service-Public.fr

Impots.gouv.fr - Déclarer mes revenus - Frais professionnels - Frais de transport (<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/frais-de-transport>)

Ministère chargé des finances

L'utilisation du barème kilométrique est-elle obligatoire pour évaluer mes frais de transport domicile-travail effectués en voiture ou en deux-roues ? (<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/lutilisation-du-bareme-kilometrique-est-elle-obligatoire-pour-evaluer-mes>)

Ministère chargé des finances

## Agenda

Plateforme Mon Master **DU 4 JUIN AU 31 JUIL. 2024**

Vous pouvez consulter les admissions sur Mon Master ! (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17117>)

Publié le 06 juin 2024

Impôts **JUSQU'AU 6 JUIN 2024**

Déclaration des revenus de 2023 : toutes les dates ! (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15597>)

Publié le 11 avril 2024

Élections 2024 **À PARTIR DU 8 JUIN 2024**

Les dates des élections européennes (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17161>)

Publié le 18 mars 2024

Prévention Covid-19 **JUSQU'AU 16 JUIN 2024**

Une campagne de renouvellement vaccinal pour les plus âgés et les plus vulnérables (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17181>)

Voir toutes les échéances (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/agenda>).